

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du vendredi 28 avril 2023**

**DATE de convocation et d'affichage**

21 avril 2023

**DATE de publication de la délibération**

04 mai 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 27

Présents 18

Votants 26

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

**Étaient présents :** M. TOCZÉ Christian, Maire ; MM. et Mmes BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, Adjoint ; MM. et Mmes ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, DUFEIL Christophe, FOUCHARD Fabrice (arrivé à 19H17), JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, SALIS Anaïs, d'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :**

Mme GIOT Stéphanie donne pouvoir à Mme ANDRÉ Marie-Thérèse.

Mme BOSSARD Nelly donne pouvoir à Mme GARÇON Isabelle.

Mme DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à Mme DELVILLE Nathalie.

M. GORON Maxime donne pouvoir à M. LEGRAND Rémi.

M. LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à M. TOCZÉ Christian.

M. BAZIN Denis donne pouvoir à M. DEHEEGER Vianney.

Mme BLANDIN Béatrice donne pouvoir à M. PRESCHOUX Léon.

Mme MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à Mme d'ABOVILLE Rosine.

M. QUENOUILLE Roger.

**Étaient absents :**

**Secrétaire de séance :** M. BIMBOT Frédéric a été désignée secrétaire de séance.

**N°280423-2 : Convention de mise à disposition d'équipements de tennis entre la commune et le Tennis Club Bretagne Romantique.**

Mme Nathalie DELVILLE, Adjointe à la vie associative – culture- sports, présente au Conseil Municipal une convention de mise à disposition d'équipements de tennis entre la commune de TINTÉNIAC et le Club de Tennis « Tennis Club Bretagne Romantique ».

Cette convention prévoit la mise à disposition des équipements de tennis, situés aux adresses cadastrales " La croix de la Vigne" sur la parcelle cadastrée Section B n°137 (4 117 m<sup>2</sup>) et " Le Clos Derrière b" sur la parcelle cadastrée Section AD n°140 (4 387 m<sup>2</sup>) appartenant au domaine communal. La convention fixe les conditions d'utilisation, d'entretien des équipements, d'accès et de contrôle par la collectivité ainsi que les dispositions financières.

La convention est conclue pour trois ans à compter de sa signature et sera renouvelable par avenant.

La commission « Vie Associative – culture – sports – éducation – enfance – jeunesse » s'est réunie le 29 mars 2023 et a donné un avis favorable à la signature de cette convention à l'unanimité.




Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la demande de  
M. JEANNEAU Luc)

- de valider la convention de mise à disposition d'équipements de tennis entre la commune et le Tennis Club Bretagne Romantique.
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ	Le secrétaire de séance, Frédéric BIMBOT
 	

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le : 04 mai 2023

De sa publication sur le site Internet de la commune le 04 mai 2023